COMMUNE DE BRUSSIEU
6, Place de la Mairie
69690 BRUSSIEU
04 74 70 85 19
mairie@brussieu.com

GARDERIE

Année scolaire 2026-2027

TABLEAU DES TARIFS POUR UNE DEMI-HEURE PAR TRANCHE

TRANCHES DE QUOTIENT FAMILIAL	PROGRESSION DES TRANCHES	PARTICIPATION DES FAMILLES
GARDERIE **Tarif pour ½ heure de garde par enfant**		
A	≥ à 1401 €	1.50 €
B	de 1101 à 1400 €	1.40 €
C	de 601 à 1100 €	1.30 €
D	de 301 à 600 €	1.20 €
E	≤à 300 €	1.10 €

Pour le service de garderie périscolaire :

Ce service comprend :

- La surveillance par des agents communaux de 7h00 à 8h30,
- La surveillance par des agents communaux de 16h30 à 18h30,
- Toutes les fournitures et accessoires divers,
- Le coût de l'entretien des locaux et le coût des fluides (eau, électricité, chauffage…)

Toute demi-heure entamée est due.

Merci de fournir une attestation de votre quotient familial établie par la CAF ou MSA